

GESTION COLLECTIVE

Afin de mettre en commun toutes les informations dont ils disposent et de procéder à des actions coordonnées, 34 cabinets d'affaires de 21 pays concernés par « l'escroquerie du siècle » ont décidé de s'associer.

Les avocats de l'affaire Madoff forment une « alliance globale »

DE NOTRE CORRESPONDANT
À MADRID.

A l'initiative du cabinet espagnol Cremades & Calvo Sotelo, à la pointe sur le dossier depuis qu'a éclaté « l'escroquerie du siècle » aux Etats-Unis, un nombre important d'avocats concernés par l'affaire Madoff dont l'ampleur dépasserait les 50 milliards de dollars ont formé, hier à Madrid, une « alliance globale » pour échanger des informations et procéder à des actions coordonnées.

Représentant des plaignants privés ou des investisseurs institution-

nels (banques, compagnies d'assurances, etc.), victimes chacun à leur manière du courtier américain, 34 cabinets de 21 pays d'Europe, d'Amérique latine et des Etats-Unis, employant en tout plus de 5.000 avocats, ont déjà souscrit à l'opération. Figurent, côté français, les cabinets Gide Loyrette Nouel, Bersay & Associés, Kahn & Associés et Orrick Ram-

baud Martel. Présidée par Javier Cremades qui sera secondé par Gaytri Kachroo, associée au cabinet américain McCarter & English et avocate de Harry Markopolos, l'investisseur qui avait averti, dès 2000, la SEC, le

gendarme de la Bourse de New York, d'irrégularités dans la gestion des fonds par Bernard Madoff. « L'alliance globale » a nommé un secrétaire permanent en la personne de Henning Wegener, ancien ambassadeur d'Allemagne en Espagne. Il sera chargé de se rendre dans les pays concernés par le scandale pour collecter les informations.

Pas de conflits d'intérêts

Un déplacement est déjà prévu début mars aux Etats-Unis dans le but de rencontrer Mary Schapiro, la présidente de la SEC, ainsi que les responsables des commissions bancaires du

Sénat et de la Chambre des représentants des Etats-Unis.

« *Devant une fraude unique en son genre et alors que nous manquons d'informations, l'idée est de mettre en place une structure commune, très souple, pour collecter tous les éléments possible* », explique aux « Echos » M^e Michel Pitron, du cabinet Gide Loyrette Nouel, représentant une dizaine de clients institutionnels cumulant au total pour 250 millions d'euros de préjudices sur les 500 millions recensés en France. La cohabitation, dans le même groupe, d'avocats de plaignants privés et d'intermédiaires financiers ne représente pas, selon lui, de conflits d'intérêts, en l'état actuel des choses. « *Mes clients n'ont pas confié d'argent directement à Bernard Madoff mais sont passés par d'autres intermédiaires basés au Luxembourg ou ailleurs* », souligne-t-il. « *Il n'y a pas de stratégie commune de défense devant les tribunaux dès lors que les démarches seront individuelles et devant des juridictions différentes* », ajoute Javier Cremades qui chiffre le nombre de victimes à quelque 3 millions de personnes et à quelque 22.000 les plaintes qui pourraient être déposées en justice.



L'idée est de mettre en place une structure commune, très souple, pour collecter tous les éléments possibles.

G. S.